

ANNÉES 2024-2028

L'INSTITUT d'URBANISME et d'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL *d'AIX-MARSEILLE et ses FORMATIONS*



Un institut de formation et de recherche ancré dans son territoire

Créé en 1969, l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional d'Aix-Marseille dispose à ce jour de plus de 50 ans d'expérience de formation des urbanistes en France, mais aussi d'un solide ancrage sur son territoire, en lien avec les collectivités locales et l'ensemble des professionnels impliqués dans la fabrique de la ville et le développement territorial. Il a rejoint, en 2023, l'institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT), pour former, en compagnie de l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille (ENSA•M) et de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille (ENSP), un pôle d'enseignement supérieur et de recherche unique en France.

Doté d'une équipe de 15 enseignants et enseignants-chercheurs et faisant intervenir plus de 50 professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, il délivre des diplômes en Master et doctorat répondant aux enjeux de la ville et des territoires de demain.

Le master et ses 5 parcours de spécialisation permettent d'accéder à la qualification délivrée par l'OPQU (Office Professionnel de Qualification des Urbanistes). L'Institut est également membre de l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU) qui garantit un socle commun de formation et de compétences aux masters relevant de la discipline, mais aussi de l'Association of European Schools of Planning (AESOP) qui lui permet d'être présent dans les réseaux.

Les diplômés de l'IUAR forment, depuis une cinquantaine d'années, un réseau dense de plus de 4000 professionnels, intégrés dans les organismes publics et privés d'aménagement de l'ensemble des régions françaises, particulièrement sur le pourtour méditerranéen, mais aussi à l'international.

L'IUAR abrite un laboratoire de recherche, « le Laboratoire Interdisciplinaire Environnement Urbanisme » (LIEU), composé de 35 enseignants-chercheurs et doctorants issus de l'urbanisme, de la géographie, mais aussi du droit, de la science politique et l'architecture, qui permet de croiser les regards sur la ville et les territoires, mais aussi de produire des connaissances inédites dont les étudiants bénéficient dans leurs enseignements.

Il dispose d'un centre de documentation constitué d'un fonds spécialisé de plus de 5000 références écrites et audio-visuelles, mutualisé avec les fonds de l'ENSA•M et de l'ENSP-Marseille, et plus largement en lien avec l'ensemble des bibliothèques universitaires d'Aix-Marseille.

Des formations professionnalisantes répondant aux nouveaux enjeux de la fabrique de la ville et des territoires

L'IUAR propose un master d'urbanisme-aménagement, qui dans le cadre de sa première année, permet d'acquérir les fondamentaux de la profession à partir d'un socle commun d'enseignements et de travaux pratiques. Il propose ensuite cinq parcours de master 2, permettant de se spécialiser dans le domaine de son choix.

Le master 1 est ouvert aux étudiants issus de formations diversifiées (géographie-aménagement, paysage, sociologie, droit, génie civil, science politique, architecture, économie, etc.). Il comprend des enseignements théoriques indispensables à l'acquisition d'une culture pluridisciplinaire dans le champ, mais aussi des enseignements de pratique de logiciels cartographiques propres à l'urbanisme et l'aménagement. **Le point fort de ce premier niveau est l'acquisition de compétences nécessaires à l'élaboration d'un diagnostic territorial avec un exercice pratique exécuté selon les attendus professionnels.** Un stage facultatif est possible en fin d'année de master 1 à partir du mois de juin.

Les 6 parcours de master 2 permettent de se spécialiser ensuite dans les domaines essentiels de la profession et les évolutions les plus récentes de la fabrique de la ville, des métropoles et des territoires :

- Le parcours « **Transitions et planification : projets de territoires soutenables** » vise à former des urbanistes experts des questions de soutenabilité et de transitions territoriales dans un contexte de changement climatique ;
- Le parcours « **Transitions et planification : habitat et projets de renouvellement urbain** », forme des urbanistes spécialisés sur les questions de logement et de renouvellement urbain intervenant pour améliorer le cadre de vie des populations à toutes les échelles ;
- Le parcours « **Transitions et planification : paysage, aménagement et urbanisme écologique** » développé en lien avec l'antenne de l'École du paysage de Versailles à Marseille, forme à une approche écologique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, en mobilisant la notion de paysage comme élément d'intégration et de croisement de problématiques qui concernent toutes les formes du vivant dans la fabrique territoriale et urbaine ;
- Le parcours « **Transitions urbaines et coopération en Méditerranée** » est un parcours en alternance, destiné à former les urbanistes spécialisés dans les transitions urbaines et territoriales, à partir d'une approche inclusive et participative, dans un contexte méditerranéen, mais aussi plus globalement international ;
- Le parcours « **Transitions, planification stratégique et projet de territoire** » est destiné aux professionnels, désireux de se réorienter ou de parfaire leurs connaissances dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement urbain durable ;
- Enfin, le parcours « **Droit de l'urbanisme et droit de l'environnement** » est pour sa part un parcours rattaché à la mention « droit immobilier » de la faculté de droit et de sciences politiques d'Aix-Marseille, et forme les étudiants juristes à une double compétence en droit de l'urbanisme et de l'environnement.

Des formations appliquées

Notre pédagogie a pour caractéristique de permettre aux étudiants d'être en lien direct avec le monde professionnel, son adaptation aux mutations en cours, ses compétences et ses exigences.

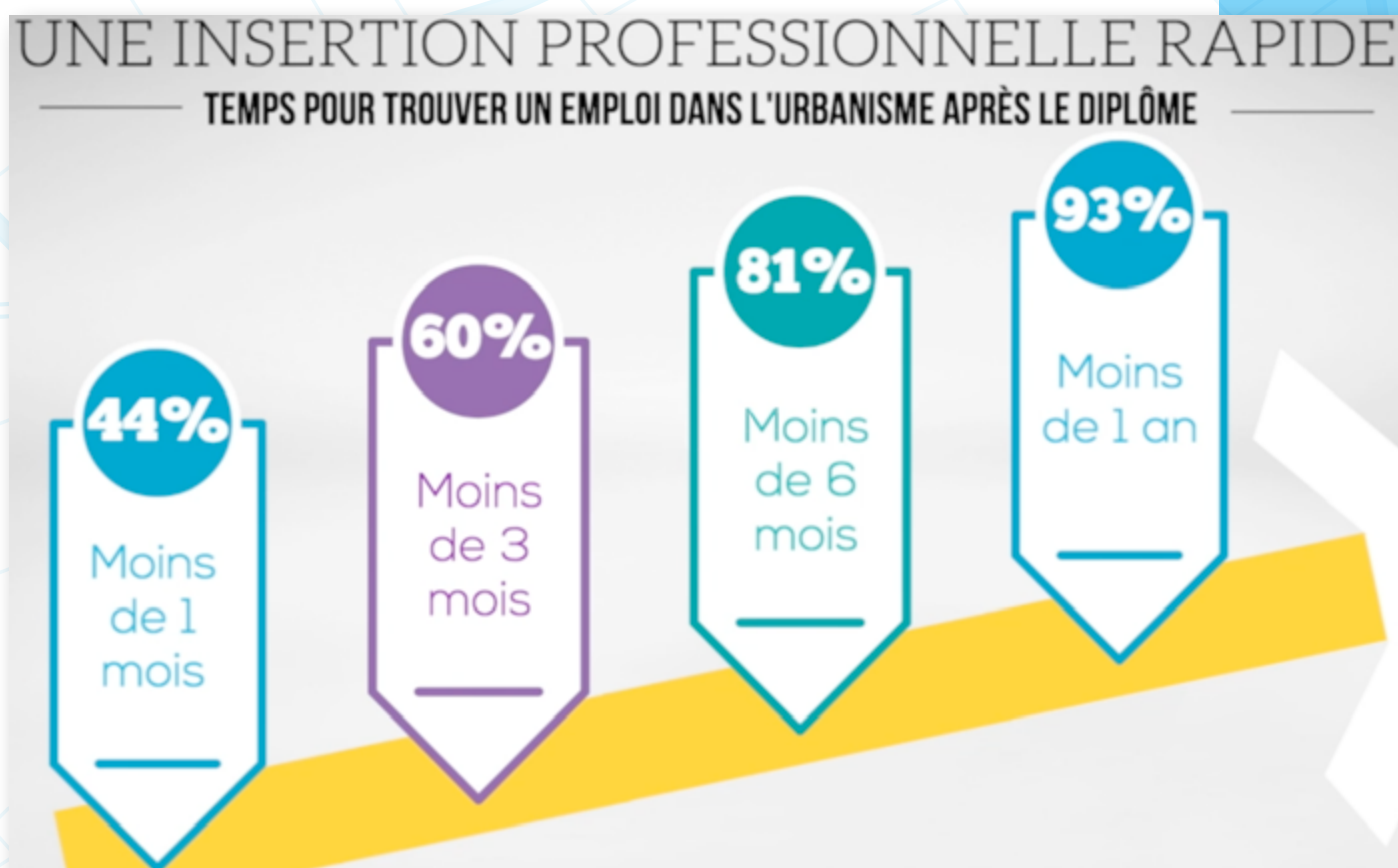
C'est ainsi au travers des stages, de l'alternance, mais aussi des ateliers ou de la présence de professionnels dans les parcours de la formation que les étudiants sont confrontés aux réalités du terrain et aux savoir-faire à acquérir.

Les stages, d'une durée supérieure à 3 mois, se déroulent la plupart du temps auprès du réseau des anciens diplômés de l'institut, qui propose chaque année un nombre élevé d'offres.

L'apprentissage est un dispositif proposé à 15-20 étudiants, dans le cadre du parcours tourné vers la Méditerranée. Il permet de travailler en entreprise tout en venant se former à raison d'une semaine à 10 jours par mois.

L'atelier est un dispositif commun aux étudiants de la première année comme de tous les parcours de spécialité. Il se déroule sur des temps différenciés, en fonction des parcours, mais répond systématiquement à une commande d'un de nos partenaires, et aux objectifs d'un rendu professionnel. Celui-ci peut se dérouler dans l'aire métropolitaine d'Aix-Marseille, comme à l'étranger, notamment au Liban, au Maroc ou en Tunisie pour le parcours tournée vers la Méditerranée.

L'insertion



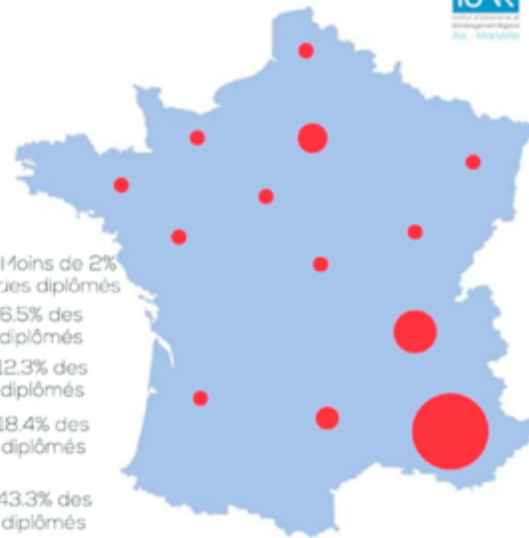
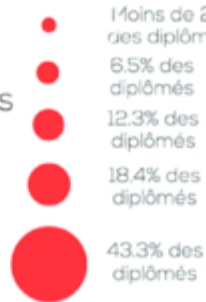
D'après une enquête réalisée auprès de 500 diplômés des dix dernières années (2008-2018)

Les anciens



Un réseau important

- › Des connexions dans toute la France
- › Les trois régions les plus dynamiques représentées
- › Un réseau des diplômés en PACA remarquable



Les partenaires

Les partenaires de l'IUAR sont à la fois des collectivités locales, des fédérations de professionnels, des bureaux d'étude, des agences d'urbanisme et des associations relevant de notre secteur d'activité.

Parmi ceux-ci, citons localement les villes d'Aix-en-Provence et de Marseille, la Métropole Aix-Marseille, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, les agences d'urbanisme des agglomérations marseillaises, aixoises et toulonnaises, l'Agence des Villes et Territoires Méditerranéen durables (AVITEM), l'Association Régional HLM Sud et Corse, l'EPA Euroméditerranée, l'Union sociale pour l'habitat (USH), l'Agence française de développement (AFD), les CAUE de la région Sud, les parcs nationaux et parcs naturels régionaux de la Région Sud, etc.



VILLE DE
MARSEILLE



Les travaux d'étudiants

REPENSER L'HABITAT SPONTANÉ

LE CAS DU QUARTIER DE DIZA À MARTIL, MAROC

WORKSHOP, NOVEMBRE 2019

Sous la direction de Hakim Cherkaoui,
Emmanuel Matteudi,
Emeline Hatt
Lionel Schutz



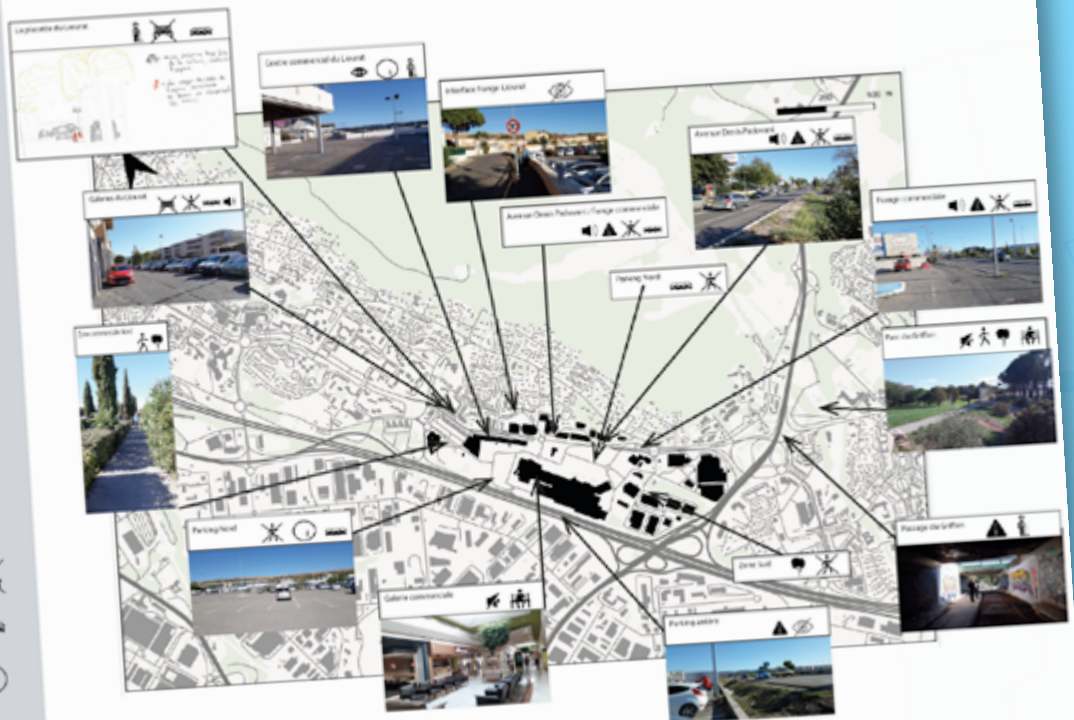
Institut d'Urbanisme et d'Aménagement
Régional d'Aix-en-Provence
Master II Transition des Métropoles et
Coopération en Méditerranée
IUAR - promotion 2019/2020

Ecole Nationale d'Architecture de Tétouan
ENAT - Promotion 2019/2020



Carte sensible

- Calme
- Bruyant
- Marche agréable
- Insécurité
- Pas adapté au piéton
- Végétalisé
- Feu entretenu
- Cône de vue
- Rupture paysagère
- Lieux d'arrêt
- Absence d'aménité
- Omniprésence de la voiture
- Sensation de vide



N : Carte sensible du territoire d'étude, point
de vue des usagers piétons.
Sources : ED TOPO IGN 2017, BARRAU/
BRUNAT/LIBOUTET/POUJOL / Réalisation :
BARRAU/BRUNAT/LIBOUTET/POUJOL

Master 1

« Urbanisme-Aménagement »

La première année du master vise à l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences propres au champ de l'urbanisme et de l'aménagement. Destinée à des étudiants provenant de parcours de formation diversifiés (géographie-aménagement, paysage, sociologie, droit, génie civil, science politique, architecture, économie, etc.), elle comprend des enseignements théoriques indispensables à l'acquisition d'une culture pluridisciplinaire dans le champ, mais aussi des enseignements de langue et de pratique de logiciels cartographiques propres à l'urbanisme et l'aménagement.

Le point fort de ce premier niveau est l'acquisition des compétences nécessaires à l'élaboration d'un diagnostic territorial avec un exercice pratique exécuté selon les attendus professionnels.

Un stage facultatif est possible en fin d'année de master 1 à partir du mois de juin.

La première année du master permet ensuite d'accéder à un des 4 parcours du M2 en formation initiale :

- Le M2 « Transitions et planification : Projets de territoires soutenables (TP - PTS) » ;
- Le M2 « Transitions et Planification : Paysage, Aménagement et Urbanisme écologique (TP - PAUE) » ;
- Le M2 « Transitions et Planification : Habitat et projets de renouvellement (TP - HAPRU) » ;
- Le M2 « Transitions urbaines et coopération en Méditerranée (TUC- MED) ».

Objectifs de la formation

L'organisation du Master 1 permet d'acquérir des compétences directement exploitables dans le cadre des métiers de l'urbanisme et de l'aménagement. Les apports théoriques et conceptuels dispensés tout au long de l'année, sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés et d'un atelier, sont destinés à forger une véritable culture de la discipline, indispensable à la réalisation et à l'évolution professionnelle des futurs urbanistes. Ils permettent, en outre, de former de futurs professionnels conscients des enjeux territoriaux contemporains.

Compétences et débouchés

Le Master 1 est avant tout une année de préparation à la professionnalisation. Son contenu prend en compte les fondamentaux mis en avant par l'APERAU (Association pour la Promotion de l'enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme) indispensables pour s'engager dans les métiers de l'urbanisme et de l'aménagement. Grande spécificité de la formation, véritable mise en situation professionnelle, l'atelier d'urbanisme et d'aménagement permet de mettre en pratique les savoirs et les techniques accumulés tout au long de l'année, au cours d'abord d'un travail long de diagnostic territorial, ensuite d'un workshop intensif d'initiation au projet. Les U.E. de « cartographie et géomatique » et « initiation à la recherche », incluant des aspects méthodologiques conséquents, complètent les compétences acquises pendant l'année de Master 1.

Contenu de la formation

SEMESTRE 1	Heures CM	Heures TD	ECTS	Heures étudiants
Acquérir et mobiliser les fondamentaux de la culture urbaine et territoriale			12	76
Sociologie urbaine	15	3	3	18
Economie urbaine et territoriale	15	3	3	18
Histoire des villes et des formes urbaines	18	4	3	22
Institutions et acteurs des politiques territoriales	15	3	3	18
Analyser pour agir dans des territoires en transition			9	66
Risques et vulnérabilité des territoires	15	3	3	18
Mobilités durables	15	3	3	18
Droit de l'environnement et de l'urbanisme	24	6	3	30
Outils et communication en contexte professionnel			9	54
Apprendre des acteurs du territoire		18	3	18
Cartographie et géomatique		24	4	24
Anglais		12	2	12

SEMESTRE 2	Heures CM	Heures TD	ECTS	Heures étudiants
Acquérir et mobiliser les fondamentaux de la culture urbaine et territoriale			12	72
Paysage et écologie	15	3	3	18
Vulnérabilités et transitions en Méditerranée	15	3	3	18
Territoires en transition	15	3	3	18
Logement et habitat	15	3	3	18
Analyser pour agir dans des territoires en transition			9	57
Diagnostic territorial		36	6	36
Workshop d'initiation au projet		21	3	21
Outils et communication en contexte professionnel			9	58
Méthodologie du diagnostic		20	3	20
Cartographie		18	3	18
Initiation à la recherche	16	4	3	20

3 parcours de master 2 en formation initiale

1 parcours de master 2 en alternance

Trois parcours en formation initiale reposent sur un tronc commun important visant à dispenser les savoirs et savoir-faire fondamentaux de l'urbanisme et de l'aménagement. Dans une logique de progression avec le master 1, le socle de connaissances communes s'y enrichit de nouveaux apports théoriques (participation, renouvellement urbain, urbanisme écologique...) tout en accordant plus de place aux approches opérationnelles (outils) et pratiques (démarche de projet) de la discipline. Les compétences acquises en matière de diagnostic territorial (M1) y sont mises au service du projet via des exercices de mise en situation, pratique (ateliers de projet) et simulée (Urbax). Ces derniers sont pensés dans une diversité de formats (intra et inter-parcours) permettant de conforter les apprentissages propres à chaque parcours (S1) avant de les mettre au service d'une approche transversale des situations de projet (S2).

Sur la base de ce socle commun partagé, trois colorations différentes sont apportées par les enseignements de parcours.

Parcours Transitions et Planification : Projets de Territoires Soutenables

Objectifs

Le parcours **Transitions et Planification : projets de territoires soutenables (TP - PTS)** est consacré à la compréhension des projets de territoires, des méthodes et des outils mobilisables pour les concevoir et les mettre en œuvre, dans le respect des principes du développement durable et de la soutenabilité. Il vise à former des urbanistes en capacité de répondre aux enjeux contemporains de la transition écologique et aux mutations en cours dans les pratiques professionnelles, liées à l'introduction de nouvelles dimensions (changement climatique, soutenabilité, transition des territoires, zéro artificialisation nette, etc.), mais aussi de la recombinaison des dispositifs légaux (loi ALUR, loi de transition énergétique pour la croissance verte, loi pour la reconquête de la nature et des paysages, loi Energie-Climat, loi Climat-résilience, etc.). Le parcours intègre ainsi de façon transversale la mutation des pratiques autour de la question de la durabilité afin de former des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement capables d'intervenir sur des territoires de densité variables, vulnérables aux effets du changement climatique.

Compétences et débouchés

Le tronc commun formant aux fondamentaux de l'urbanisme et de l'aménagement (planification, urbanisme opérationnel, conduite de projet, renouvellement urbain, urbanisme écologique, approches participatives, mobilités, etc.), le parcours permet en complémentarité d'approfondir la connaissance et la maîtrise des enjeux et démarches d'urbanisme et d'aménagement soutenable. Les cours et les cas pratiques développés dans les ateliers du parcours offrent aux étudiants une spécialisation leur permettant de répondre aux enjeux de soutenabilité territoriale à partir de trois entrées :

- l'appréhension des spécificités de la planification en contexte de changement climatique (réduction des îlots de chaleur urbain, transition énergétique et sobriété, etc.),
- l'analyse des perspectives de transition de territoires vulnérables (littoral et montagne notamment) à différentes échelles et dans des contextes territoriaux variés,
- la connaissance des outils et projets de territoires soutenable (chartes de parcs, contrats de pays, labels et projets de territoires durables, etc.).

Les compétences acquises par les étudiants leur permettent de s'insérer rapidement sur le marché du travail dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement, en assurant des missions d'analyse et de prospective territoriale (explicitations des phénomènes urbains et spatialisation des stratégies territoriales), de conception urbaine et de gestion d'opérations d'urbanisme, de coordination et de conduite de projets urbains et territoriaux soutenable dans un contexte de changement climatique. Les diplômés de cette formation sont recrutés dans des structures publiques (collectivités, agences d'urbanisme, parcs naturels, CAUE, etc.), privées (bureaux d'étude) ou associatives, avec des profils de métier qui peuvent être généraux (urbanisme, aménagement, développement urbain, développement local, etc.) ou plus particuliers (développement durable, transition énergétique, mobilités durables, participation citoyenne, etc.).





Des interfaces à recroquer entre centres urbains, zones d'activités et espaces naturels

- Centres urbains
- Zones d'activités
- Antennes
- Une intégration fonctionnelle et paysagère à améliorer

Un potentiel de ressources sociales et naturelles déconnectées

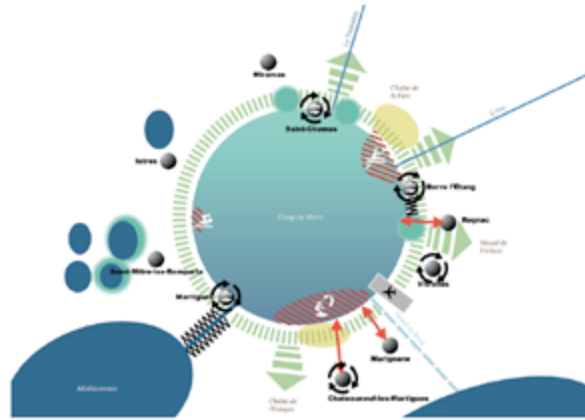
- Activités sociales sur les rives
- Zones agricoles
- Des liens entre centres urbains et rives à améliorer

Un site naturel exceptionnel et reconnu

- Zones humides

Secteurs stratégiques à enjeux de valorisation

Axe dichotomique entre espaces naturels et zones artificialisées



Axe 1: Le défi écologique

- Recadrer les aménagements de l'industrie
- Le renouvellement des rives par le Rivier
- Protéger et réhabiliter les zones humides

Axe 2: Accompagner la mutation économique de l'Étang de Berre

- Regrouper et intégrer les activités industrielles du littoral urbanisé
- Promouvoir les produits locaux
- Maintenir les zones agricoles sur les rives

Axe 3: Vivre au bord de l'eau dans la métropole

- Réaliser les liens ville étang
- Des pôles de loisirs qualitatifs

Centres urbains

Pan de pêche

Contenu de la formation

SEMESTRE 1	Heures CM	Heures TD	ECTS	Heures étudiants
Élaborer des stratégies et des projets en contexte incertain			8	54
Approches multiscalaires de la planification	18	12	4	30
<i>Planification et changement climatique</i>	18	6	4	24
Conduire des projets de manière transversale et opérationnelle			8	63
Outils de l'urbanisme opérationnel	24	15	4	39
Démarche et conduite de projet	12	12	4	24
Problématiser et mobiliser des savoirs hautement spécialisés			8	64
Dynamiques de renouvellement urbain	12		2	12
Urbanisme écologique	12		2	12
Approches participatives du projet	14	6	2	20
<i>Transitions des territoires vulnérables</i>	14	6	2	20
Développer une posture réflexive et critique sur les savoirs dans une perspective d'action			6	71
Initiation à la recherche				11
Atelier de mise en situation professionnelle		60		60
TOTAL			30	252

SEMESTRE 2 Parcours Planification Et Projets D'urbanisme Durable	Heures CM	Heures TD	ECTS	Heures étudiants
Problématiser et mobiliser des savoirs hautement spécialisés dans une perspective d'action			12	56
Mobilités en transition : politiques et projets	12		2	12
<i>Outils et projets de territoires</i>	14	6	2	20
Mémoire de fin d'études			5	
Atelier commun intensif		24	3	24
Mobiliser des compétences pluridisciplinaires en situation professionnelle			18	
Stage de fin d'études (6 mois)				
TOTAL			30	56

Parcours Transitions et Planification : Habitat et Projets de Renouvellement urbain

Objectifs

Le parcours Transitions et Planification : Habitat et projets de renouvellement (TP - HAPRU) forme les étudiants à la compréhension des enjeux urbains et territoriaux et au projet d'urbanisme par le prisme de l'habitat et du renouvellement urbain, qui appellent une pratique et des savoir-faire spécifiques. Il s'agit d'appréhender le rôle déterminant de l'habitat dans l'intégration sociale des ménages, dans la composition de la ville et le fonctionnement équilibré des territoires, dans le renouvellement urbain dicté par l'impératif de transition écologique et de zéro artificialisation nette. L'habitat se trouve ainsi au centre des grands chantiers conduits par les pouvoirs publics (réponse à la crise du logement et à l'évolution des modes d'habiter, intensification urbaine, transition énergétique, prise en compte des citoyens dans la définition de leur cadre de vie...), appelant une évolution des pratiques et un ajustement permanent du cadre d'intervention et de la gouvernance. Le parcours porte en outre une attention particulière à la diversité des situations et échelles de projet : du logement aux espaces publics, de la réhabilitation au renouvellement urbain, des espaces centraux aux espaces périurbains et ruraux en passant par les banlieues, de l'ilot à la métropole en passant par le quartier.

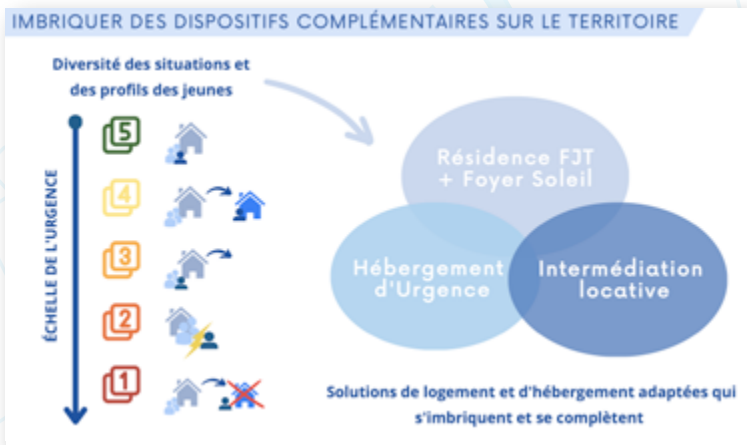


Compétences et débouchés

En complément du tronc commun dispensant les savoirs et savoir-faire fondamentaux de l'urbanisme et de l'aménagement, le parcours entend former des professionnels armés pour répondre à la diversité des enjeux en matière d'habitat et de renouvellement urbain au croisement de trois compétences :

- La compréhension de la pluralité des contextes urbains et territoriaux en matière d'habitat (études et diagnostic)
- L'analyse et le maniement des politiques publiques de l'habitat et de la ville (système et logiques d'acteurs, échelle et définition des politiques de l'habitat inscrites dans les documents de planification et d'urbanisme)
- La maîtrise des différents outils, démarches, procédures de projets d'habitat et de renouvellement urbain.

De l'élaboration des cadres stratégiques (PLH) au montage opérationnel des projets, le parcours forme ainsi les étudiants à l'emboîtement des échelles d'intervention et des systèmes d'acteurs en matière d'urbanisme, d'habitat et de renouvellement urbain.



La formation s'inscrit ainsi dans les domaines d'activités identifiés par l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes : spatialisation des projets de territoire, production d'aménagements urbains, gestion urbaine, mise en œuvre de projets territoriaux et urbains, animation et production de savoirs, permettant ainsi une insertion rapide sur le marché du travail.

L'ensemble de ces compétences offre des débouchés dans des

structures publiques ou privées, qui, de manière spécifique ou parmi d'autres champs d'intervention, travaillent sur les questions d'habitat et de renouvellement urbain, à l'interface avec les enjeux transversaux de l'aménagement et de l'urbanisme : collectivités locales et structures publiques (communes, EPCI, Département...), établissements publics (fonciers, d'aménagement...), agences d'urbanisme, société publique locale, bureaux d'études, promoteurs, bailleurs sociaux, associations... Les profils ouverts sont donc variés : chargés d'études pré-opérationnelles, d'opérations ou de concertation en bureaux d'étude ou associations, chargés de mission habitat dans les services de collectivités ou structures publiques, chargés et chefs de projet renouvellement urbain dans une collectivité ou chez un bailleur social, responsable logement d'association...



Contenu de la formation

SEMESTRE 1 Parcours Transitions et planification : Habitat et Projets de renouvellement urbain	Heures CM	Heures TD	ECTS	Heures étudiants
Elaborer des stratégies et des projets en contexte incertain			8	54
Approches multiscalaires de la planification	18	12	4	30
<i>Planification et politiques publiques de l'habitat</i>	18	6	4	24
Conduire des projets de manière transversale et opérationnelle			8	63
Outils de l'urbanisme opérationnel	24	15	4	39
Démarche et conduite de projet	12	12	4	24
Problématiser et mobiliser des savoirs hautement spécialisés			8	64
Dynamiques de renouvellement urbain	12		2	12
Urbanisme écologique	12		2	12
Approches participatives du projet	14	6	2	20
<i>Habitat et renouvellement urbain</i>	14	6	2	20
Développer une posture réflexive et critique sur les savoirs dans une perspective d'action			6	71
Initiation à la recherche				11
Atelier de mise en situation professionnelle		60		60
		TOTAL	30	252

SEMESTRE 2 Parcours Transitions et planification : Habitat et Projets de renouvellement urbain	Heures CM	Heures TD	ECTS	Heures étudiants
Problématiser et mobiliser des savoirs hautement spécialisés dans une perspective d'action			12	56
Mobilités en transition : politiques et projets	12		2	12
<i>Aménager les espaces publics</i>	14	6	2	20
Mémoire de fin d'études			5	
Atelier commun intensif		24	3	24
Mobiliser des compétences pluridisciplinaires en situation professionnelle			18	
Stage de fin d'études (6 mois)				
		TOTAL	30	56

Parcours Transitions et Planification : Paysage, Aménagement et Urbanisme Écologique

Objectifs

Le parcours **Transitions et Planification : Paysage, Aménagement et Urbanisme écologique (TP – PAUE)** forme les étudiants à la pensée et à l'action paysagères dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme communal ou intercommunal. Dans un contexte où la montée en puissance des enjeux environnementaux, climatiques et écologiques invite au renouvellement des manières de planifier et de projeter la ville et les territoires, le parcours s'érige donc en véritable trait d'union entre la planification (*landscape planning*) et l'urbanisme (*landscape urbanism*) paysagers. A ce titre, il pose le paysage comme fondement, moyen, et finalité de la réalisation de documents de planification et d'urbanisme.

Ce positionnement, singulier par rapport à l'offre nationale des formations en paysage, repose sur trois principes :

- Un principe éthique. Le parcours TP – PAUE soutient une approche écologique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, en mobilisant la notion de paysage comme élément d'intégration et de croisement de problématiques qui concernent toutes les formes du vivant dans la fabrique territoriale et urbaine.
- Un principe disciplinaire. Le parcours TP – PAUE défend une culture de projet fondée sur la pluridisciplinarité des sciences du paysage. Il entre dans ce champ par des démarches relevant de la géographie appliquée, de l'aménagement et de l'urbanisme mais reste fortement connecté à d'autres approches du territoire (écologie, pédologie, sociologie, anthropologie, histoire, etc.).
- Un principe méthodologique. Par son inscription universitaire, le parcours TP – PAUE accorde une grande importance au couplage diagnostic-projet ainsi qu'à la production de données et d'analyses utilisables par les parties prenantes territoriales.

De l'échelle du parc urbain à celle du grand territoire, le parcours TP – PAUE forme des professionnels particulièrement éclairés quant aux manières d'aménager et de ménager le vivant dans les plans et les projets, en lien avec le processus d'écologisation des pratiques des acteurs de la fabrique territoriale et urbaine.

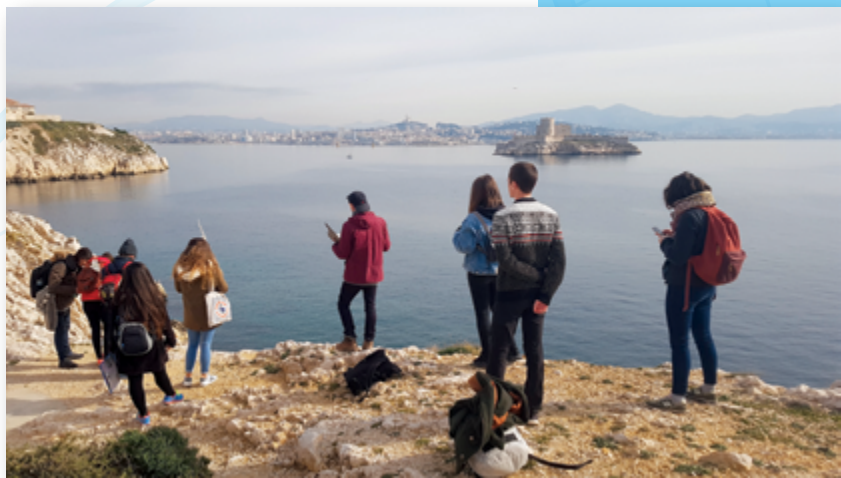
Compétences et débouchés

Le parcours TP – PAUE forme aux métiers de la maîtrise d'ouvrage et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, afin de répondre aux enjeux de valorisation et de protection du paysage dans la fabrique territoriale et urbaine.

Il destine alors à l'exercice de missions relevant principalement du registre de l'intégration des objectifs de valorisation et de protection du paysage aux documents d'urbanisme et de planification ; de l'aménagement de la biodiversité et de la nature urbaine ; des opérations d'aménagement urbain (ZAC, zones d'activités, éco-quartiers, restructuration des quartiers existants, centres anciens, requalification de la banlieue, entrées de ville, aménagement des espaces périurbains et métropolitains) ; de la protection et gestion des milieux naturels ; des aménagements touristiques et de loisirs ; de l'insertion des infrastructures (autoroutes, TGV...) ; de la reconversion des friches industrielles...

Il ouvre ainsi à différents modes d'exercice de la profession d'urbaniste et d'aménageur œuvrant :

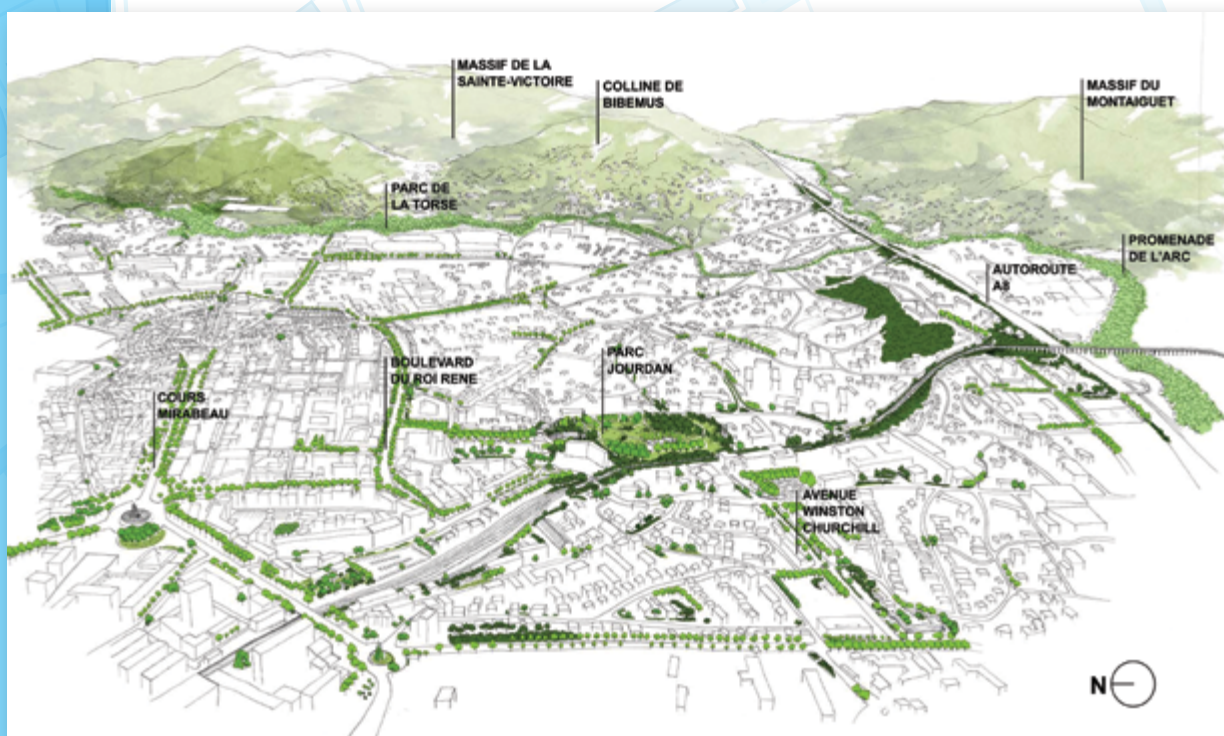
- en collectivités territoriales, au sein de conseils territoriaux, d'intercommunalités, de communes, de services techniques, de directions des espaces verts et des jardins, de syndicats d'aménagement, de syndicats intercommunaux... ; au sein de structures publiques de gestion territoriale : CAUE, agences d'urbanisme, parcs naturels, GIP... ; en bureaux d'étude d'urbanisme et de paysage notamment spécialisés dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- en collectivités territoriales, au sein de conseils territoriaux, d'intercommunalités, de communes, de services techniques, de directions des espaces verts et des jardins, de syndicats d'aménagement, de syndicats intercommunaux... ; au sein de structures publiques de gestion territoriale : CAUE, agences d'urbanisme, parcs naturels, GIP... ; en bureaux d'étude d'urbanisme et de paysage notamment spécialisés dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage.



Contenu de la formation

SEMESTRE 1 parcours Transitions et Planification : Paysage, Aménagement et Urbanisme écologique	Heures CM	Heures TD	ECTS	Heures étudiants
Elaborer des stratégies et des projets en contexte incertain			8	54
Approches multiscalaires de la planification	18	12	4	30
<i>Planification et urbanisme paysagers</i>	18	6	4	24
Conduire des projets de manière transversale et opérationnelle			8	63
Outils de l'urbanisme opérationnel	24	15	4	39
Démarche et conduite de projet	12	12	4	24
Problématiser et mobiliser des savoirs hautement spécialisés			8	64
Dynamiques de renouvellement urbain	12		2	12
Urbanisme écologique	12		2	12
Approches participatives du projet	14	6	2	20
<i>Histoire et théories du paysage</i>	14	6	2	20
Développer une posture réflexive et critique sur les savoirs dans une perspective d'action			6	71
Initiation à la recherche				11
Atelier de mise en situation professionnelle		60		60
		TOTAL	30	252

SEMESTRE 2 parcours Transitions et Planification : Paysage, Aménagement et Urbanisme écologique	Heures CM	Heures TD	ECTS	Heures étudiants
Problématiser et mobiliser des savoirs hautement spécialisés dans une perspective d'action			12	56
Mobilités en transition : politiques et projets	12		2	12
<i>Aménager les espaces naturels, agricoles et forestiers</i>	14	6	2	20
Mémoire de fin d'études			5	
Atelier commun intensif		24	3	24
Mobiliser des compétences pluridisciplinaires en situation professionnelle			18	
Stage de fin d'études (6 mois)				
		TOTAL	30	56



Transitions urbaines et coopération en Méditerranée – en alternance –

Objectifs

Ce **Master 2 « en alternance »** est destiné à former les urbanistes aux nouveaux enjeux de la Méditerranée. Soutenu par l'AVITEM (Agence des Villes et des Territoires Méditerranéens Durables), l'AFD (Agence Française de Développement) et la Coopération monégasque, il vise à former des experts de l'aménagement urbain dans des contextes différenciés, capables d'intégrer les enjeux de gestion des risques environnementaux dans un contexte de changement climatique, mais aussi des manières innovantes de penser et fabriquer la ville inclusive. Depuis 2020, il fait également partie intégrante de la chaire d'excellence « *Sociétés civiles, transitions urbaines et territoriales en Méditerranée* » portée par l'initiative d'excellence AMIDEX de l'université d'Aix-Marseille qui vise à développer des passerelles entre la formation, la recherche et l'expérimentation de projets sur la problématique des transitions sociales et environnementales.

Centré sur une pédagogie novatrice, le master cherche à :

- S'inscrire dans le développement progressif d'un cursus de formation des urbanistes commun à l'échelle des pays méditerranéens qui permettra de faire face aux défis de l'urbanisation ;
- Développer une pédagogie interactive et appliquée par l'intermédiaire d'ateliers sur le terrain dans l'ensemble des pays concernés (Liban, Maroc, Tunisie) afin de faciliter l'appropriation des savoir-faire ;
- Favoriser la co-construction de micro-projets avec les acteurs locaux, ainsi que leur mise en œuvre et leur suivi dans le cadre des ateliers, afin de donner une dimension pratique et opérationnelle à la formation ;
- Permettre les approches comparées des méthodes et des contextes pour enrichir les savoir-faire et les compétences des professionnels de la ville et du développement territorial ;
- Appréhender la question des risques technologiques, environnementaux et politiques pour faire face aux défis et enjeux de l'urbanisation sur le pourtour méditerranéen.

Compétences et débouchés

Les diplômés sont recrutés dans les collectivités territoriales (services d'urbanisme et directions des relations internationales), les agences d'urbanisme et d'architecture publiques ou privées, les sociétés de conseil et d'expertise internationale, les ONG, les organismes internationaux (Union européenne, Agences onusiennes, Banques de développement, AFD, etc.).

Contenu de la formation

La formation en apprentissage s'organise sous la forme de l'**alternance** : 3 semaines par mois en entreprise (avec un contrat de travail)

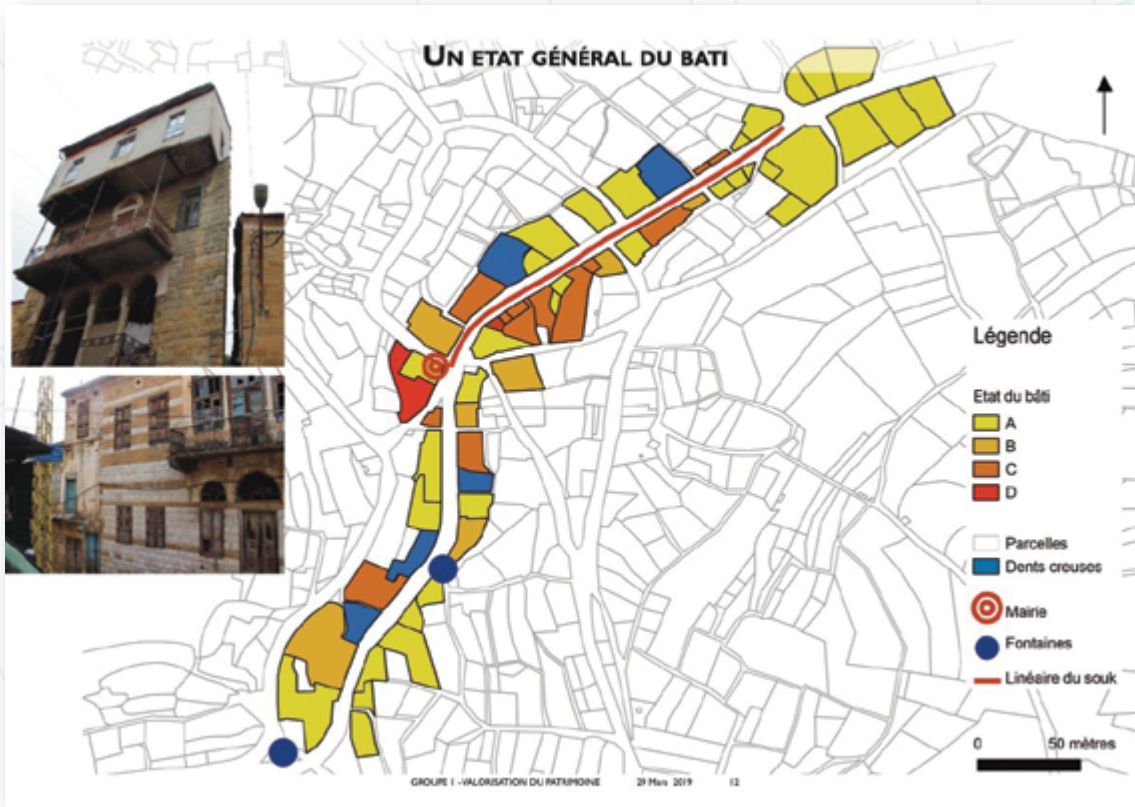
et une semaine à 10 jours par mois sur le lieu de formation qu'est l'IMVT.

Les enseignements programmés se répartissent entre enseignements théoriques, pratiques et ateliers sur le terrain, au Liban, Tunisie, Maroc ou en France, avec des écoles/universités partenaires. Ils sont assurés par l'équipe pédagogique de l'IUAR, mais aussi des professionnels expérimentés dans la pratique de l'urbanisme à l'international.



ANNÉE	Heures CM	Heures TD	ECTS	Heures étudiants
Savoirs sur la ville et les territoires vulnérables			10	
Dynamiques urbaines et métropolitaines en Méditerranée	15	3		18
Transition des territoires touristiques	15	5		20
Urbanisme et biodiversité	15	3		18
Pauvreté, inégalités et accompagnement social de la pauvreté	15	5		20
Ressource en eau et vulnérabilités territoriales	15	3		18
Agir sur la ville et les territoires en transition			10	
Anticipation et planification des risques environnementaux	15	5		20
Participation et initiatives citoyennes	15	5		20
Gestion des crises urbaines	15	3		18
Habitat et politique du logement	15	3		18
Mobilités et politiques du transport	15	3		18
Mettre en pratique les savoirs acquis			16	
Préparation au travail de terrain		24		24
Ateliers internationaux et locaux d'urbanisme en coopération		104		104
Etre en situation professionnelle			20	
Vie en entreprise et suivi tutoré (Stage) - alternance		10		10
Définition du travail de recherche avec l'entreprise		5		5
Travail de recherche de fin d'étude (mémoire)		5		5
Initiation à la recherche		24		24
Ville et jeux d'acteurs (Urbax)		18		18
Outils et méthodes			4	
Dessin et conception		20		20
Montage et gestion de projet		20		20
TOTAL	150	268	60	418





Parcours Transitions, Planification Stratégique et Projet de Territoire – en formation continue –

Objectifs

La spécialité « **Transitions, planification stratégique et projet de territoire (TPSPT)** » est structurée à partir de l'expérience acquise par l'IUAR en formation continue depuis 1969. Formation reconnue par l'Etat, elle permet aux étudiants en reprise d'études d'avoir accès au diplôme national de Master 2 Aménagement et Urbanisme. Pour l'intégrer, les futurs étudiants doivent justifier d'une première expérience dans le champ de l'aménagement d'au moins 3 ans.

En lien avec les acteurs publics et privés du monde professionnel elle s'adapte en permanence aux évolutions de notre société, aux nouveaux enjeux de transition, aux nouveaux concepts de développement et d'aménagement : renouvellement urbain et économie d'espace, solidarités territoriales, mixité et intensité des usages, biodiversité ou déploiement des EnR notamment.

Son objectif est de former des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement dont le rôle est de participer, pour le compte de maîtres d'ouvrage publics, à la conception, la mise en œuvre et la gestion des projets d'urbanisme et d'aménagement de l'espace.

Le Master donne accès à la culture, aux méthodes et aux outils nécessaires à la pratique professionnelle dans le champ. Cette formation respecte les chartes professionnelles du domaine (Ministère du Développement durable, Office professionnel de qualification des urbanistes) et les conventions entre instituts d'urbanisme et d'aménagement à l'échelle française (APERAU) et européenne (AESOP).

Ce MASTER se différencie des formations proches en associant :

- La prise en compte du territoire comme support de mise en œuvre des projets et des politiques publiques dans ses exercices pratiques et rendus de qualité professionnelles ;
- Une réflexion toujours actualisée sur les démarches, injonctions et enjeux dans la construction des projets de territoires intégrant les multiples dimensions des mutations sociales et territoriales.
- Un regard ouvertement pluridisciplinaire. Le master fait travailler ensemble un public d'étudiants ayant des origines disciplinaires variées (architectes, paysagistes, ingénieurs, administratifs, artistes, juristes, etc.) afin d'embrasser l'ensemble des regards et des compétences qui font la ville aujourd'hui.

Il se caractérise par la volonté de présenter l'ensemble des enjeux de l'aménagement dans ses enseignements et par la place faite au travail en équipe. Une première part de la

formation est consacrée à la culture générale dans le champ des études urbaines et spatiales. Une seconde vise à donner la maîtrise des outils et procédures pour déployer un projet. Les étudiants sont enfin amenés à travailler, dès qu'ils possèdent les éléments de base nécessaires, sur des sujets réels proposés par des collectivités territoriales, des administrations d'Etat ou d'autres partenaires. Une attention particulière est apportée à la formation dans les domaines de la communication (écrite, orale, graphique).

Le cursus « Urbanisme » a été adapté pour répondre aux besoins du marché du travail tel qu'il résulte des mutations en cours dans les pratiques professionnelles, liées à l'introduction de nouvelles dimensions (développement durable, mobilités, périurbanisation, démographie, européanisation) mais aussi à la recomposition des dispositifs légaux (solidarité et renouvellement urbains, aménagement durable du territoire, transition écologique et énergétique...).

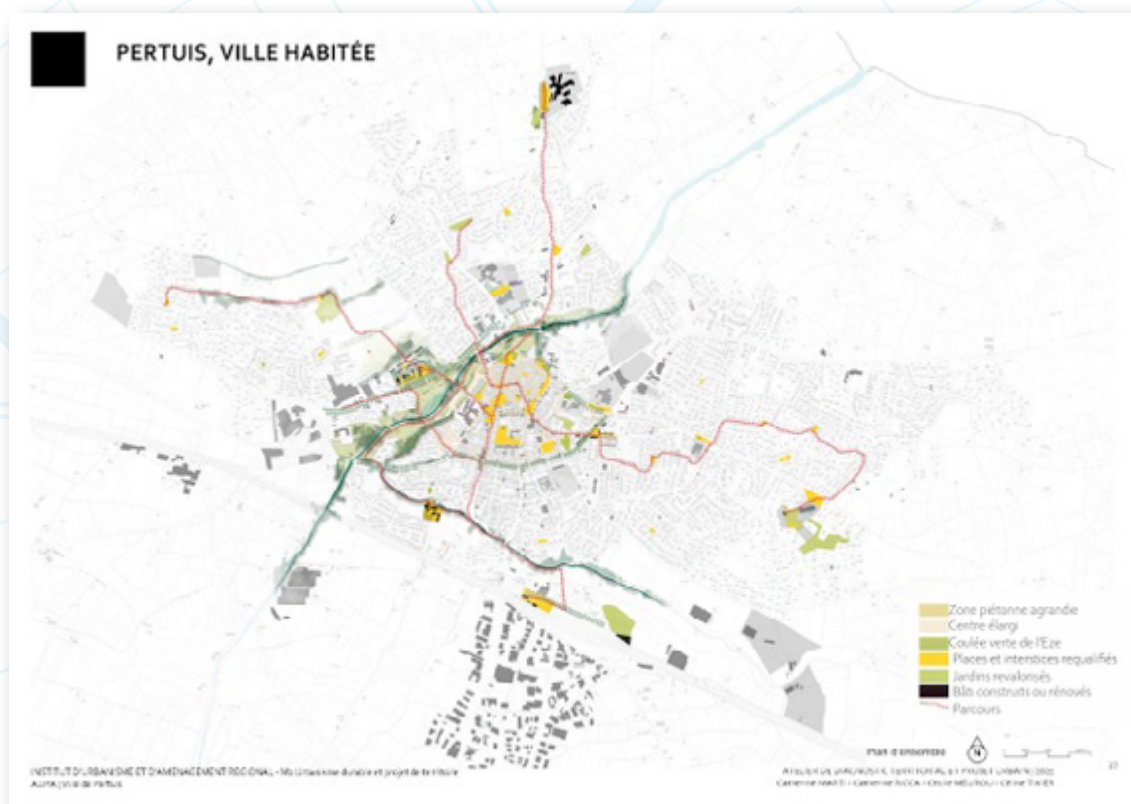


Compétences et débouchés

Les professionnels issus de cette formation ont vocation à assurer des missions de conception, de coordination de conseil et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage urbaine. Leur métier consiste, en tant que salarié (collectivités territoriales ou leurs satellites...) ou prestataire de services (bureau d'études, agences...), à assister les maîtres d'ouvrages publics, en particulier les collectivités territoriales, ou privés. Dans ce cadre, ils remplissent des missions d'études préalables, de préparation de la décision, de mise en œuvre et de gestion de la décision, de conception et de conduite de projet de territoire ou d'aménagement urbain.

Ils interviennent dans des domaines très variés du fait de la grande diversité de leurs formations d'origine : aménagement urbain, rural, habitat, environnement, économie, social, transports et déplacements, développement local. Les étudiants issus des parcours en formation continue sont aujourd'hui en poste dans les principales structures de la région et au-delà, notamment dans :

- Les services des collectivités territoriales, Régions, Départements, Communes, Communautés urbaines, Communautés d'agglomération, Métropoles : secrétariats généraux, cabinets, services techniques, services de l'urbanisme, de développement, de l'environnement...
- Les Sociétés d'économie mixte d'aménagement, Spl ou Semop
- Les opérateurs immobiliers et groupes ensemble privés
- Les Agences d'urbanisme et les CAUE
- Les CCI, Chambres Agriculture et des métiers, les structures d'animation du développement et d'aménagement local
- Les services de l'Etat : DREAL, DDT, CEREMA, Parcs nationaux...
- Les organismes HLM, les bureaux de l'Habitat, les PACT
- Les bureaux d'études privés : urbanisme, transport, environnement, économie
- Les associations d'environnement et de développement.



Contenu de la formation

• Durée totale des enseignements	360 h
• Savoirs fondamentaux (cours et travaux pratiques)	132 h
• Conception de projets (ateliers et voyages d'études)	159 h
• Savoirs spécialisés (outils et méthodes)	111 h
• Mémoire (hors travail personnel)	12 h
• Pour les étudiants demandeurs d'emploi un stage obligatoire	500 h

Les cours sont concentrés le vendredi de 9h à 20h afin de permettre le maintien d'une activité professionnelle en parallèle de la formation.

Le coût de la formation est de 4 778 € (Droits nationaux inclus). Pour se renseigner sur les possibilités de financement : <https://facdedroit.univ-amu.fr/fr/formation/formation-continue#section-2469>

SEMESTRE 1			Heures CM	Heures TD	ECTS	Heures étudiants
Fondamentaux de la culture urbaine et territoriale					9	
Histoire urbaine et culture du projet	18		3	18		
Economie territoriale	18		3	18		
Institutions locales et politiques territoriales	18		3	18		
Savoirs spécialisés					9	
Droit et procédure de l'urbanisme opérationnel	18		3	18		
Paysages et politiques de mise en valeur des espaces naturels et agricoles	21		3	21		
Financement de l'aménagement	18		3	18		
Approches territoriales stratégiques					12	
Projet d'habitat et de renouvellement urbain	15	6	3	21		
Mobilité et politiques de déplacement	15	6	3	21		
Atelier diagnostic	0	37	6	37		
TOTAL						190

SEMESTRE 2			Heures CM	Heures TD	ECTS	Heures étudiants
Agir dans des territoires en transition					6	
Workshop		21	3	21		
Voyage d'études		30	3	30		
Concevoir un projet de territoire					9	
Cartographie et dessins d'urbanisme		24	3	24		
Atelier de projet urbain		36	6	36		
Les outils de la conduite de projets					6	
Montage d'opérations, acteurs et outils	9	9	2	18		
Projets de territoire et enjeux de la métropolisation	9	9	2	18		
Projet urbain, enjeux et méthodes	9	9	2	18		
Mémoire de fin d'études et stage					9	
Méthodologie et rédaction du mémoire	6	6	9	12		
Stage (si nécessaire)					(500)	
TOTAL						177 (+500)

PLAN DE MASSE - Projet de recomposition du centre-ville autour d'un boulevard urbain -



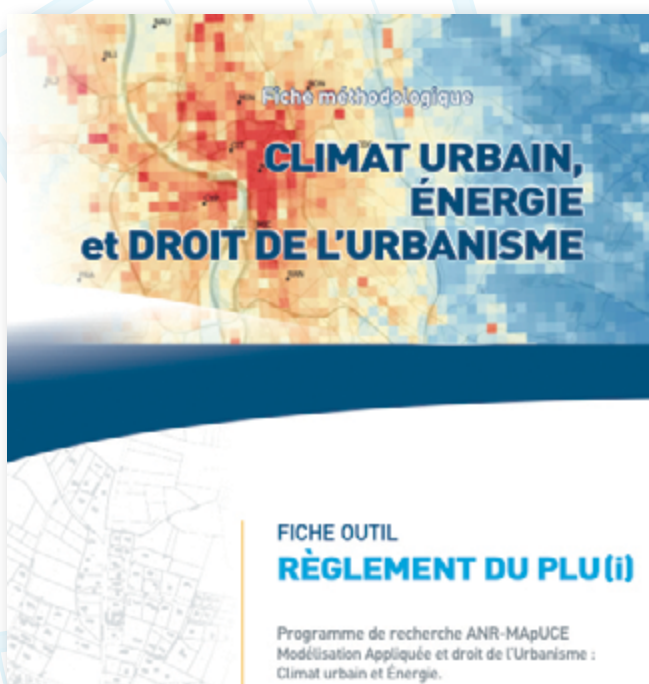
Parcours Droit de l'Urbanisme et Droit de l'Environnement

Le parcours « **Droit de l'urbanisme et droit de l'environnement** » répond aux besoins d'une formation adaptée aux évolutions actuelles des politiques nationales et locales, des pratiques des acteurs et des juristes de l'urbanisme et de l'environnement. Il vise à sensibiliser les futurs professionnels aux enjeux juridiques, sociaux et environnementaux qui font émerger une nouvelle façon de concevoir, construire, habiter et gérer la ville et les territoires. Les impératifs de transition environnementale, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de sobriété dans la consommation de l'espace, des ressources naturelles et de l'énergie entraînent d'importantes évolutions des normes juridiques et des contentieux dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement. La maîtrise et la mise en pratique du droit de l'urbanisme et du droit de l'environnement se réalisent par l'acquisition et l'approfondissement des savoirs propres à ces matières ainsi que par des exercices participatifs de mise en œuvre de projets urbains durables et d'études juridiques de terrain.



Objectifs de la formation

Le parcours a pour objectif d'acquérir une double compétence en droit de l'urbanisme et en droit de l'environnement afin d'appréhender dans leur globalité les enjeux de la transition énergétique et écologique. Le Master 2 est marqué par une ouverture à l'interdisciplinarité dans le contenu et les méthodes d'enseignement comme dans la valorisation des travaux collectifs et personnels des étudiants, grâce au rattachement de ce diplôme de droit à un institut d'urbanisme. Il facilite enfin l'insertion professionnelle des étudiants grâce à l'appui d'un réseau de professionnels et d'avocats à l'échelle régionale ainsi qu'à des partenariats avec des institutions territoriales telles que la Ville de Marseille et la Métropole AMMP ou des associations de protection de l'environnement.



Débouchés

Le parcours « Droit de l'urbanisme et droit de l'environnement » forme des juristes dans les métiers de l'urbanisme, de l'environnement, de l'aménagement et de la promotion immobilière. Les diplômés sont préparés à intégrer des services ou des équipes professionnelles pluridisciplinaires et à se positionner notamment sur des métiers émergents (production d'énergies renouvelables, intégration des questions environnementales et climatiques dans les aménagements...) :

- Cadres dans la fonction publique d'Etat, les collectivités territoriales (services juridiques ou services d'urbanisme et d'environnement) ou les établissements publics (Conservatoire du littoral, Établissements publics fonciers...).
- Avocats spécialisés en droit de l'urbanisme et de l'environnement ;
- Responsables de services juridiques et contentieux, chargés d'études ou chargés d'opérations dans des bureaux d'urbanistes, sociétés foncières, d'aménagement et de promotion immobilières, bureaux d'études, bailleurs sociaux... ; Juristes ou chargés de mission dans le secteur associatif (protection de l'environnement, de la qualité paysagère et architecturale et du cadre de vie, bâtiments et aménagements durables...).

Contenu de la formation

Les enseignements, à dominante de droit public, concernent les enjeux, le cadre et les outils juridiques de la planification urbaine, de l'urbanisme opérationnel et de l'intégration des questions environnementales dans les politiques territoriales. Le parcours ouvre le choix entre une option professionnalisante (stage long 3 à 6 mois) et un parcours orienté vers la recherche (mémoire), pour poursuivre en thèse.

SEMESTRE 3	Heures CM	Heures TD	ECTS	Heures étudiants
BCC 1. Maîtriser et produire des savoirs spécialisés en droit de l'urbanisme et de l'environnement	115		12	115
UE 1. Maîtriser des outils hautement spécialisés de planification urbaine et de contrôle des utilisations du sol	56		6	
Sources, principes et enjeux du droit de l'urbanisme	7			
Planification urbaine	24			
Droit des autorisations d'urbanisme	25			
UE 2. Maîtriser des outils hautement spécialisés de droit de la protection de l'environnement	59		6	
Sources, principes et enjeux du droit de l'environnement	11			
Droit de la protection de l'environnement	28			
Droit des économies d'énergie	10			
Participation du public et évaluation environnementale	10			
BCC 2. Analyser toutes questions juridiques liées à des enjeux d'urbanisme, d'environnement et d'aménagement des territoires	121		13	121
UE1. Approfondir l'aménagement foncier et le droit de l'urbanisme	74		8	
Procédures d'acquisition des biens par les personnes publiques	15			
Aménagement et renouvellement urbains	34			
Droit et politiques publiques de l'habitat et du logement	13			
Maîtriser les outils de développement économique de l'environnement et l'aménagement	12			
UE 2. Approfondir le droit de l'environnement et du patrimoine bâti	47		5	
Installations classées, risques technologiques et naturels	15			
Gestion des flux et fonctionnement urbain : agriculture, déchets, transports	13			
Gestion des risques émergents et changement climatique	13			
Protection et mise en valeur du patrimoine bâti	6			
BCC 3. Assister, et conseiller sur toutes questions juridiques en droit de l'urbanisme ou droit de l'environnement (clinique du droit)	19	24	5	43
Tutorat de la clinique du droit de l'urbanisme et de l'environnement		24		
Méthodologie de la recherche pratique et théorique	6			
Contentieux des documents d'urbanisme	12			

SEMESTRE 4		Heures CM	Heures TD	ECTS	Heures étudiants
OPTION 1 : PROFESSIONNELLE				30	
BCC 1. Mettre en pratique les savoirs dans un contexte pluridisciplinaire et en équipe	42		7	42	
UE 1. Mobiliser ses connaissances juridiques en environnement et urbanisme sur une étude de terrain Projet de recherche appliquée					
Analyse et diagnostic de projet de recherche appliquée					
Restitution du projet de recherche appliquée					
BCC 2. Choisir une compétence pré-professionnelle et produire une analyse juridique approfondie de son expérience (stage et mémoire de stage)			23		
UE 1. Stage et mémoire					
Stage entre 3 et 6 mois					
Mémoire					
OPTION 2 : RECHERCHE				30	
BCC 1. Mettre en pratique les savoirs dans un contexte pluridisciplinaire et en équipe	42		7	42	
UE 1. Mobiliser ses connaissances juridiques en environnement et urbanisme sur une étude de terrain Projet de recherche appliquée					
Analyse et diagnostic de projet de recherche appliquée					
Restitution du projet de recherche appliquée					
BCC 2. Développer une recherche individuelle (mémoire de recherche)			23		
UE 1. Mobiliser ses connaissances juridiques en environnement et urbanisme sur une étude de terrain Projet de recherche appliquée					
Stage 1 mois					
Mémoire					

Conditions d'admission

MASTER 1^{ère} année

Mettant en pratique l'interdisciplinarité, le master recrute des étudiants de multiples horizons qui font preuve d'une approche ouverte à la réflexion sur les dynamiques spatiales et les enjeux du développement durable. La plupart des étudiants inscrits en M1 proviennent de licences généralistes et notamment de licence d'aménagement, licence de droit, licence de science politique, licence de géographie, licence d'histoire, licence de sociologie, licence d'économie ou environnement ou tout autre diplôme BAC+3 similaires.

MASTER 2^{ème} année :

dossier et descriptif du projet professionnel

Transitions et planification : Projets de territoires soutenables

(TP - PTS)

L'étudiant doit être en possession d'un master 1^{ère} année d'une mention de master compatible avec l'urbanisme et l'aménagement ; Expérience du diagnostic territorial, approche ouverte à la réflexion sur les dynamiques urbaines, spatiales et les projets d'urbanisme et d'aménagement. Capacité à aborder les différentes échelles spatiales et territoriales.

Transitions et Planification : Habitat et projets de renouvellement urbain

(TP - HAPRU)

L'étudiant doit être en possession d'un master 1^{ère} année d'une mention de master compatible avec l'urbanisme et l'aménagement. Une sensibilité pour l'espace (dessin, spatialisation, problématiques spatialisées) est bienvenue de même qu'une attention portée aux problématiques sociales. Des acquis en droit de l'urbanisme sont recommandés.

Transitions et Planification : Paysage, Aménagement et Urbanisme écologique

(TP - PAUE)

L'étudiant doit être en possession d'un master 1^{ère} année d'une mention de master compatible avec le paysage, l'urbanisme et l'aménagement. Une sensibilité pour l'espace (dessin, spatialisation, problématiques spatialisées) est bienvenue de même qu'une attention portée aux problématiques sociales. Une connaissance des contextes, acteurs, dispositifs et outils de la planification urbaine et paysagère est recommandée

Transitions urbaines et coopération en Méditerranée

(TUC- MED)

Sur dossier de candidature et descriptif d'un projet professionnel solide. Pour participer à cette formation en alternance, les candidats doivent postuler dans les structures partenaires de la formation ou démarcher auprès d'employeurs potentiels. Ils doivent également être en possession d'un master 1^{ère} année (240 ECTS) d'une mention de master compatible avec l'urbanisme et l'aménagement. Expérience de stage à l'international recommandée.

Transitions, planification stratégique et projet de territoire

(TPSPT)

– en formation continue –

Vous relevez du statut de la formation continue si : vous êtes en reprise d'études (interruption d'au moins 2 ans), votre formation est financée par un tiers (employeur, OPCA, collectivités...), vous êtes salarié hors contrat étudiant (notamment sous contrat de professionnalisation), vous exercez une profession libérale, êtes travailleur indépendant, artisan, conjoint d'artisan et commerçant, vous êtes deman-

deur d'emploi inscrit à Pôle Emploi, vous bénéficiez du R.S.A., vous bénéficiez d'une VAP (Validation des Acquis Professionnels) ou d'une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Etre en possession d'un Master 1^{ère} année (240 ECTS) d'une mention de master compatible avec l'urbanisme et l'aménagement. La validation des acquis professionnels et des acquis d'expérience peut être prise en compte pour permettre l'admission des candidats n'étant pas titulaires d'un diplôme de niveau BAC+4, à condition que l'expérience professionnelle ait portée pendant au moins 6 ans sur les villes et les territoires.

Etre titulaire d'un diplôme bac + 4 (sciences sociales, architecture, sciences de l'ingénieur) + 2 ans d'expérience professionnelle dans un métier en relation avec l'urbanisme et l'aménagement. VAP possible.

Droit de l'urbanisme et droit de l'environnement (DUDE)

– Mention droit de l'immobilier

– Mention droit de l'environnement

Cette formation est conditionnée à l'obtention d'un Master 1^{ère} année de droit, et au dépôt d'une candidature. Notions juridiques fondamentales dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'immobilier et/ou de l'environnement. La réalisation de stages, d'exposés ou de mémoires de master 1 dans les domaines concernés est recommandée.





Contact

Secrétariat pédagogique :
Mme Sophie BARBOTIN
s.barbotin@univ-amu.fr

Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional
Aix-Marseille Université
Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT)
2, Place Jules Guesde, 13001 Marseille